

DIRECTIVE 2004/38/CE

CONJOINT/ENFANT DE RESSORTISSANT UE

Le dépôt des demandes de visa se fait via notre plateforme accessible par le lien :
<http://visaonweb.diplomatie.be/>

Vous devez personnellement déposer votre dossier
(= 1 jeu de documents originaux + 1 jeu de copies)

Votre demande de visa doit être déposée **au moins 3 mois** avant la date prévue pour votre départ.

COMPOSITION DU DOSSIER

1. 1 formulaire de demande de visa court séjour
2. 1 passeport + 1 copie de la 1^{ère} page du passeport
3. 1 photo
4. 1 copie de l'acte de naissance du parent/époux(se) dûment légalisée par le Ministère des Affaires Etrangères au Niger et l'Ambassade à Ouagadougou moyennant la somme de 13.200 FCFA
5. 1 copie de l'acte de mariage (s'il y a lieu) dûment légalisée également par le Ministère des Affaires Etrangères au Niger et notre Ambassade à Ouaga
6. 1 copie du titre de séjour du regroupant